

10 juil 2014 -13:13

Action de contrôle de la douane

Dans le courant de la semaine prochaine, les douanes vont procéder à des contrôles des plaques d'immatriculation au moyen d'un scanner mobile à Bruxelles. La douane utilise ces contrôles pour détecter :

La taxe de circulation impayée (uniquement à Bruxelles)

Les amendes impayées

Les véhicules non-assurés

Les véhicules en défaut de contrôle technique

Le conducteur en défaut de taxe de circulation ou qui aurait des amendes impayées, doit payer immédiatement. Si ce n'est pas le cas, le véhicule est saisi.

Les douaniers dressent un procès-verbal transmis au parquet en cas de véhicule non-assuré. Le véhicule ou les plaques sont saisis.

Les conducteurs en défaut de contrôle technique se voient dresser un procès-verbal transmis au parquet. Ils devront présenter leur véhicule à l'inspection automobile dans les plus brefs délais.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be